

# LA POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT



# ***TABLE DES MATIÈRES***

<b><i>INTRODUCTION</i></b>	<b><i>2</i></b>
<b><i>CHAPITRE UN : LE CONTEXTE</i></b>	<b><i>4</i></b>
I Les retombées du sport	<b><i>4</i></b>
II Le processus d'élaboration de la Politique	<b><i>6</i></b>
III Réalités, tendances et défis	<b><i>7</i></b>
<b><i>CHAPITRE DEUX : LE SPORT AU CANADA EN 2012</i></b>	<b><i>13</i></b>
I Une vision du sport	<b><i>13</i></b>
II Principes	<b><i>13</i></b>
III Rôles et responsabilités	<b><i>14</i></b>
<b><i>CHAPITRE TROIS : LA VISION À CONCRÉTISER</i></b>	<b><i>16</i></b>
I Une participation accrue	<b><i>16</i></b>
II Une excellence accrue	<b><i>17</i></b>
III Des ressources accrues	<b><i>18</i></b>
IV Une interaction accrue	<b><i>19</i></b>
<b><i>CONCLUSION ET MISE EN ŒUVRE</i></b>	<b><i>20</i></b>
<b><i>ANNEXE I :</i></b>	<b><i>21</i></b>
Accords conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux sur le sport et l'activité physique	

# INTRODUCTION

La *Politique canadienne du sport* présente une vision élargie du sport au Canada.

La *Politique canadienne du sport*, en gestation depuis deux ans, reflète les intérêts et les préoccupations de quatorze gouvernements, de leurs communautés sportives respectives et de plusieurs autres organismes qui influencent le sport et en bénéficient. La Politique témoigne de l'étroite collaboration et de la consultation d'intervenants de tous les horizons de la société canadienne amorcées en janvier 2000 et poursuivies lors du Sommet national sur le sport, à Ottawa, en avril 2001. Le même mois, les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont officiellement engagés dans le processus lorsque les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont décidé de se donner un délai d'un an pour parachever la *Politique canadienne du sport* et le plan d'action du nouveau cadre de collaboration en matière de sport.

Bien que l'articulation d'une politique publique soit exclusivement une responsabilité gouvernementale, un grand nombre de partenaires divers ont été invités à participer à l'élaboration de la *Politique canadienne du sport*. Tous étaient animés par un objectif commun : rendre le système sportif plus efficace et mieux intégré. La Politique lance à l'ensemble des intervenants le défi de rendre le sport accessible à toute la population canadienne. Elle cherche à rejoindre tous ceux et celles qui ne se considèrent pas, actuellement, comme une partie intégrante d'une communauté sportive ou du système sportif, mais qui ont le potentiel et le désir d'en faire partie.

Par-dessus tout, la Politique a pour but d'améliorer l'expérience sportive de tous les Canadiens et Canadiennes en contribuant au fonctionnement harmonieux et efficace ainsi

qu'à la transparence de leur système sportif. En tenant compte des préoccupations à l'égard de la situation actuelle et avec le ferme objectif de l'améliorer, la *Politique canadienne du sport* reflète une nouvelle approche faisant place au leadership partagé et à la concertation de tous les intervenants pour accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport.

La *Politique canadienne du sport* s'appuie sur une conception élargie du sport en reflétant la volonté commune des gouvernements et de leurs communautés sportives de veiller à ce qu'elle couvre le plus large éventail possible d'activités. La Politique reconnaît que dans un système sportif qui vise une progression constante de l'initiation à l'excellence, chaque forme de participation est essentielle et contribue au succès des autres. Ainsi, la Politique lance à l'ensemble des intervenants du monde du sport le défi de créer et de soutenir un modèle sportif intégralement centré sur l'athlète/participant et veillant à ce que tous les athlètes/participants y progressent à la mesure de leurs habiletés et intérêts<sup>1</sup>.

Considérant la confiance qu'inspire l'engagement profond des communautés sportives, la Politique reconnaît le rôle déterminant des bénévoles et des permanents du sport de même que la contribution indispensable des organismes sportifs et partenaires impliqués dans l'offre de services.

La Politique s'appuie particulièrement sur la *Déclaration nationale sur les loisirs* (1987) et sur d'autres accords conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, accords qui répondaient, au moment de leur mise en vigueur, aux réalités de l'époque et qui reflètent encore les tendances et défis qui se

<sup>1</sup> Dans ce document, le terme « athlète » désigne les participants engagés dans la pratique d'un sport de haut niveau; le terme « participant », ceux qui font du sport à des fins récréatives; le terme « athlète/participant », les uns et les autres.

sont dessinés au fil des ans. En s'appuyant sur l'expérience du passé, la Politique envisage l'avenir en cherchant de nouvelles façons d'intégrer ces accords. Pour répondre aux grands défis qui nous sont lancés, la Politique maintient le partage actuel des responsabilités gouvernementales, telles que les établit la *Déclaration nationale sur les loisirs* (1987), et met l'accent sur la collaboration intergouvernementale.

La Politique est unique par rapport aux nombreuses études et politiques qui ont été produites dans le passé au Canada parce qu'elle :

- représente la vision et les objectifs de quatorze gouvernements en matière de sport pour la période 2002-2012 et lance le défi aux communautés sportives de contribuer à leur actualisation;
- reflète la participation de nouveaux intervenants au processus d'élaboration de la Politique;
- met l'accent sur une communication et une collaboration accrues entre tous les intervenants;
- engage tous les gouvernements à fixer, en concertation avec leurs communautés sportives respectives, des objectifs de participation accrue et d'excellence accrue;
- engage les gouvernements à renforcer la communication formelle et régulière avec leurs communautés sportives respectives sur les questions de sport;
- sera mise en œuvre au moyen de plans d'action complémentaires, élaborés par les gouvernements, individuellement ou collectivement, en bilatéral ou en multilatéral, de même que par chaque communauté sportive.

## ***ORIENTATIONS GÉNÉRALES***

### ***Voici la vision qui sous-tend la Politique canadienne du sport d'ici 2012 :***

Un environnement sportif dynamique, contemporain, permettant à tous les Canadiens et Canadiennes de s'engager dans une pratique sportive qui soit à la mesure de leurs habiletés et intérêts et, pour un nombre croissant d'athlètes, de se démarquer de façon constante aux plus hauts niveaux de compétition.

### ***La Politique canadienne du sport a pour objectifs:***

#### ***UNE PARTICIPATION ACCRUE***

Qu'une proportion plus importante de Canadiens et de Canadiennes de tous horizons participent à des activités sportives de qualité, dans tous les contextes de la pratique sportive.

#### ***UNE EXCELLENCE ACCRUE***

Que le nombre d'athlètes dont le talent est reconnu ait augmenté et que les athlètes et équipes du Canada atteignent systématiquement, de façon loyale et éthique, d'excellentes performances sur la scène internationale, et ce, aux plus hauts niveaux de compétition.

#### ***DES RESSOURCES ACCRUES***

Que les composantes essentielles d'un système de développement du sport centré sur les athlètes/participants, et ancré dans le respect d'une éthique sportive reconnue, soient en place et modernisées et renforcées continuellement, selon les besoins.

#### ***UNE INTERACTION ACCRUE***

Que les composantes du système sportif soient davantage reliées et en complémentarité par suite de l'engagement des intervenants à se concerter et à collaborer.

# CHAPITRE UN : LE CONTEXTE

## ***I LES RETOMBÉES DU SPORT***

De nos jours, le sport est généralement reconnu comme un important facteur de développement personnel et social. Néanmoins, l'ampleur de son influence surprend de nombreux Canadiens et Canadiennes. Pour élaborer une politique du sport qui soit complète et envisager les mesures qui la rendront efficace, il est important de comprendre que le sport a un effet et des retombées sur le développement personnel et social, la santé et le mieux-être, la culture, l'éducation, la prospérité et le développement économique, le tourisme ainsi que le divertissement.

### ***Le développement personnel et social***

C'est agréable de faire du sport. Le sport est omniprésent dans la vie des Canadiens et des Canadiennes. Il est un outil essentiel au développement individuel et à celui des communautés, de même que pour accroître notre fierté, notre identité et notre sentiment d'appartenance à la communauté. Grâce au sport, des milliers de citoyens s'impliquent dans le bénévolat et acquièrent un sens des responsabilités civiques.

Le sport contribue au développement de la personnalité de même qu'au développement physique et social des individus. En exerçant une influence marquée sur les groupes sous-représentés, de même que sur les personnes marginalisées, le sport développe l'estime de soi et aide à affronter des problèmes personnels et sociaux. Des études ont démontré qu'une participation accrue offre plusieurs avantages, au-delà de la satisfaction personnelle et du sentiment de bien-être physique et émotionnel. Par exemple, une augmentation de l'activité

sportive peut se traduire par de meilleurs résultats scolaires, une baisse du tabagisme et de l'usage des drogues illicites ainsi qu'une diminution du taux de criminalité.

### ***La santé et le mieux-être***

En amenant les gens à être physiquement plus actifs, le sport contribue à l'adoption d'un mode de vie sain et à la prévention des problèmes de santé et de certaines maladies. L'activité physique est essentielle au sain développement des êtres humains; elle permet de vivre en meilleure santé, plus longtemps et de façon plus productive.

Les études démontrent que la participation à des activités physiques ou sportives à tout âge augmente la résistance à différentes maladies telles que les maladies coronariennes, le cancer, le diabète, l'ostéoporose, l'arthrite et l'obésité, ainsi que les troubles de santé mentale. Un investissement accru dans le sport signifie donc une amélioration de la santé et une diminution des coûts des soins de santé. Des estimations conservatrices suggèrent que les maladies liées à la sédentarité coûtent 2,1 milliards de dollars annuellement en frais directs de soins de santé au Canada.

### ***La culture***

Le sport est un élément important de la culture. Nous valorisons nos communautés à travers le sport. Nous partageons des récits, des mythes et des leçons inspirés par le sport. Notre langue est riche en termes sportifs. À travers le sport, nous découvrons des valeurs et des comportements que nous intégrons à tous les aspects de notre société : le travail acharné et l'esprit d'équipe, la discipline, le plaisir, le respect des autres et l'équité.

Le sport joue un rôle particulièrement important dans le développement des jeunes et il constitue souvent leur première expérience d'une activité organisée. Le sport amène les jeunes à se rencontrer et à découvrir d'autres communautés; il leur enseigne le leadership, leur fournit un environnement constructif et, généralement, améliore leur qualité de vie.

Le sport est une composante essentielle de la vie quotidienne de plus de huit millions d'athlètes/participants. Il constitue le deuxième plus grand volet de la participation bénévole, après celui du milieu de travail. La mise sur pied de clubs sportifs et l'organisation d'événements sont deux grands chantiers de formation à l'action sociale. On contribue à bâtir le tissu social lorsqu'on apprend à organiser des rencontres, à négocier l'utilisation d'installations communes, et qu'on expérimente des attentes, des victoires et des défaites.

Le spectacle sportif est une activité populaire. Dans toutes les communautés au Canada, des gens suivent des équipes et des athlètes, que ce soit à l'échelle locale ou internationale. Le sport est un lieu de convergence et souvent le premier sujet de conversation.

### ***L'éducation***

Avoir accès à une éducation physique de même qu'à des activités physiques et sportives de qualité à l'école apporte beaucoup aux enfants, notamment : une meilleure santé, une meilleure qualité de vie, un bien-être psychologique, un meilleur comportement, une plus grande capacité d'apprentissage, de meilleurs résultats scolaires, de bonnes habitudes de santé ainsi qu'un goût pour l'activité physique et le sport. Les programmes d'éducation physique, s'ils sont de

qualité, peuvent réduire les obstacles sociaux, structurels et économiques que rencontrent habituellement les enfants et les jeunes, particulièrement ceux qui proviennent de familles à faible revenu.

### ***Le développement économique et la prospérité***

Un grand nombre de Canadiens et Canadiennes ne saisissent pas la contribution significative du sport à l'économie. En 1996, les ménages canadiens dépensaient en moyenne plus de 700 \$ chacun en équipements et en services sportifs<sup>2</sup>. Le sport et les loisirs représentaient cette année-là environ 1,1 % du produit intérieur brut du Canada et près de 2 % des emplois (par comparaison, le secteur agricole représentait 1,8 % du PIB, l'exploitation forestière et l'industrie du sciage 0,68 %, et les véhicules motorisés et les pièces de véhicules motorisés 2,05 %<sup>3</sup>).

Le sport est associé à d'importants projets d'infrastructures; des millions de dollars sont dépensés en commandites et en publicité. Le sport est générateur de revenus substantiels, que ce soit grâce au sport professionnel ou à l'organisation d'événements nationaux et internationaux. L'accueil des événements sportifs peut aussi avoir un effet vital à long terme sur l'économie locale et régionale.

En 1999, plus de 38 % des voyages d'une durée de deux jours et plus effectués par les Canadiens étaient liés à une activité sportive. Plus de 80 % des Américains qui ont déclaré avoir séjourné au Canada au cours d'un voyage ont pris part à une activité sportive ou récréative<sup>4</sup>. Le tourisme est associé à certains sports professionnels, notamment le base-ball,

2 Statistique Canada, *Dépenses des familles au Canada*, 1996.

3 Statistique Canada, matrices CANSIM 3472 et 4677, et *The Vitality of the Sport Sector in Canada*, Division de la culture, du tourisme et du centre de la statistique de l'éducation, avril 1998.

4 Statistique Canada, *Enquête sur les activités et les motivations des touristes*, 2001.

le basket-ball et le hockey. Chez nous, l'accueil des Jeux du Canada et des grands événements et Jeux internationaux a souvent eu des retombées économiques importantes et durables.

### ***Le divertissement et le temps libre***

Les Canadiens et Canadiennes consacrent une partie importante de leurs revenus et de leur temps libre au sport. Qu'ils soient participants, spectateurs à des événements ou téléspectateurs, les Canadiens et Canadiennes considèrent le sport comme une source de divertissement valable et une façon agréable d'occuper leur temps libre.

## ***II LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE***

La *Politique canadienne du sport* est le fruit d'un vaste processus de consultation amorcé en janvier 2000 par le secrétaire fédéral d'État au Sport amateur. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré pour assurer la participation des principaux intervenants de tous les niveaux du système sportif à cette consultation.

Plus de 1 000 personnes, incluant des athlètes, des entraîneurs, des parents, des officiels, des bénévoles, des employés d'organismes sportifs, des représentants des services de loisirs municipaux, d'organismes nationaux et provinciaux/territoriaux de sport ainsi que du domaine de l'éducation, des gens d'affaires et des fonctionnaires ont participé à six conférences régionales. À partir de documents de discussion et des résultats de sondages spécifiques, ils se sont prononcés sur les thèmes clés tels que les ressources en sport, l'éthique et les valeurs, le leadership et le partenariat, la participation, la promotion et le développement.

Des échanges particuliers ont eu lieu avec le Cercle sportif autochtone, Athlètes CAN, des officiels ainsi que des organismes nationaux unisport et multisports, au cours desquels il a été notamment question d'intégration et d'équité. Des membres des médias ont également été consultés.

Ces diverses consultations ont mené à la conclusion générale qu'une Politique canadienne du sport, pour être efficace, doit reconnaître que :

- toutes les formes de sport et tous les types de pratique sportive sont interreliés et contribuent de façon positive à la santé et à la qualité de vie des citoyens;
- les efforts déployés pour promouvoir la participation à des activités sportives, à quelque niveau de pratique que ce soit, affectent tous les autres niveaux;
- le développement du sport est tributaire de l'efficacité d'autres programmes, tels que l'activité physique et le sport en milieu scolaire, la promotion du loisir en général et la promotion d'un mode de vie physiquement actif auprès de l'ensemble de la population.

En avril 2001, le gouvernement fédéral a fait circuler un document de discussion intitulé *Vers une politique canadienne du sport*. Ce document a servi de base de discussion au *Sommet national sur le sport*, qui a eu lieu plus tard le même mois et au cours duquel les participants – qui représentaient les principaux intervenants des communautés sportives – ont appuyé ses principaux constats et recommandations. Le document de discussion a également été abordé à la Conférence des ministres fédéral et provinciaux/territoriaux du sport, de l'activité physique et du loisir, tenue à Ottawa en avril 2001.

Les ministres ont alors accepté d'élaborer une *Politique canadienne du sport* visant à rendre le système sportif plus efficace et mieux intégré au cours de la prochaine décennie. Ils ont convenu qu'un plan d'action décrirait, par la suite, les activités devant être menées de façon concertée par les gouvernements pour soutenir cette politique. Chaque gouvernement, de même que chaque communauté sportive, élaborerait également des plans d'action complémentaires pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique.

### **III RÉALITÉS, TENDANCES ET DÉFIS<sup>5</sup>**

Les consultations ont révélé un certain nombre de réalités, de tendances et de défis qui constituent la toile de fond de la *Politique canadienne du sport*.

#### ***La diminution de la participation sportive***

*La Politique canadienne du sport vise une augmentation du nombre de personnes faisant du sport et de l'activité physique.*

La participation sportive a diminué de façon significative au Canada au cours de la dernière décennie. La participation des citoyens âgés de 15 ans et plus a chuté de façon importante, soit de 45 % en 1992 à 34 % en 1998<sup>6</sup>.

L'activité physique chez les enfants commence à diminuer à partir de l'âge de 12 ans, en dépit des retombées positives de la participation sportive sur la santé<sup>7</sup>. L'adolescence est de plus en plus caractérisée par une participation réduite aux activités physiques, ce qui entraîne

une moins bonne condition physique. Entre 1981 et 1996, la proportion de garçons ayant un surplus de poids est passée de 15 % à 35,4 % et celle des filles, de 15 % à 29,2 %<sup>8</sup>. Les experts croient que cette augmentation est causée par une diminution de l'activité physique.

#### ***Des obstacles à l'accessibilité***

*La Politique canadienne du sport vise à identifier et à éliminer les obstacles à la participation sportive, de façon à rendre le sport plus accessible à tous et à toutes.*

Les obstacles à la participation sportive peuvent être de nature sociale, linguistique, culturelle ou économique. Certains groupes, comme les filles et les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones et les minorités visibles, sont encore sous-représentés dans le système sportif canadien, tant à titre d'athlètes/participants qu'à titre de dirigeants. De plus, en dépit des efforts consentis dans le passé, les francophones continuent de se buter à des barrières linguistiques dans le système sportif, notamment au sein des équipes canadiennes.

Compte tenu des contraintes géographiques propres au Canada, il n'est pas facile d'assurer partout des installations sportives accessibles et des personnes-ressources. En dépit de certains progrès, il y a encore beaucoup à faire pour éliminer tous les obstacles à la participation.

5 Cette section est fortement inspirée du document *Vers une politique canadienne du sport*, Sommet national sur le sport, Ottawa, 2001.

6 Statistique Canada pour le compte de Sport Canada, ministère du Patrimoine canadien, *La pratique des sports au Canada 1998*, juillet 2000.

7 Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, *Sondage indicateur de l'activité physique en 2000. Appuyer la participation des enfants pour accroître l'activité physique*.

8 M.S. Tremblay et Wilms, *Secular Trends in the body mass index of Canadian children*, Journal de l'Association médicale canadienne, 164(7), 2001, p. 970.

### **Améliorer la place du sport et de l'activité physique à l'école**

*La Politique canadienne du sport encourage les gouvernements à prendre les mesures nécessaires, dans le cadre des responsabilités qui leur sont reconnues, pour s'assurer que, partout au Canada, l'on offre davantage de possibilités d'activité physique et de sport à l'école.*

Les consultations ont révélé un vaste consensus quant à la nécessité d'améliorer la situation du sport et de l'activité physique à l'école. Relevant des gouvernements provinciaux, cette question intéresse de près tout le système sportif.

Il y a 24 ans, en 1978, le Canada signait la *Charte de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO* qui stipule que « Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport, qui sont indispensables à l'épanouissement global de l'enfant ». En 1999, à la Troisième Conférence internationale des Ministres et Hauts Fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS III), les participants (incluant tous les États membres de l'UNESCO et les 11 comités nationaux olympiques) ont appuyé à l'unanimité la *Déclaration de Punta del Este* qui portait sur la valeur, la nécessité et le rôle du sport et de l'éducation physique dans notre société. Dans cette déclaration, on lit : « Les ministres réaffirment l'importance de l'éducation physique et du sport en tant que partie intégrante et essentielle du processus d'éducation permanente et du développement humain et social. »

Quatre facteurs essentiels doivent être pris en considération par les gouvernements provinciaux et territoriaux pour améliorer la situation :

- l'accès à une éducation physique de qualité à l'école;
- l'ampleur des programmes de sport offerts à l'école;
- les occasions permettant d'être physiquement actif et les environnements propices à l'activité physique;
- l'utilisation et l'accessibilité des équipements sportifs scolaires, un élément critique pour rendre le sport accessible au plus grand nombre.

### **Viser un modèle de développement continu de l'athlète**

*La Politique canadienne du sport vise une approche systématique et concertée du développement des athlètes de haut niveau.*

Différents facteurs tels que les réorganisations gouvernementales, les changements dans les niveaux et les mécanismes de financement, de même que les exigences croissantes du sport international ont engendré des changements significatifs dans la structure même du système sportif canadien. En général, moins de ressources ont été accordées pour soutenir les activités de développement des athlètes de haut niveau. Des réductions dans le financement public au cours des années 1990 ont laissé, dans le cas de certains programmes fédéraux et provinciaux/territoriaux, des vides dans le soutien au développement des athlètes.

Le système sportif doit permettre un développement continu des athlètes en prenant en considération leur âge, leur degré de maturité et leurs besoins en matière de développement d'habiletés, tout en favorisant leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie en général.

### **Améliorer la formation des entraîneurs**

*La Politique canadienne du sport invite les gouvernements et les communautés sportives à accélérer la mise en œuvre du programme Éducation et formation axées sur les compétences, en reconnaissant que les entraîneurs et les organismes et institutions spécialisés en entraînement sportif sont une composante essentielle du système sportif.*

Le recrutement, la préparation et la formation des entraîneurs de même que le soutien qui leur est accordé constituent un volet essentiel du système sportif. La plupart des entraîneurs sont bénévoles et ont besoin d'une formation pour répondre aux besoins de leurs athlètes/ participants. Le taux de remplacement élevé des entraîneurs bénévoles accroît le besoin de former d'autres entraîneurs. On considère encore le travail d'entraîneur comme un passe-temps. Les entraîneurs ne sont habituellement ni reconnus ni valorisés, ce qui contraste avec l'influence énorme qu'ils ont sur les jeunes.

À l'autre extrémité du continuum, il y a ceux qui consacrent leur vie professionnelle à entraîner des athlètes de haut niveau et qui ont les compétences pour le faire. Cependant, très peu d'entraîneurs sont employés à temps plein. En fait, seulement la moitié des entraîneurs des équipes canadiennes sont employés à temps plein. Dans l'ensemble, les entraîneurs ont des conditions de travail difficiles et une rémunération insuffisante.

D'énormes progrès ont été accomplis dans le domaine de la formation des entraîneurs, grâce à l'amélioration constante du Programme national de certification des entraîneurs. Cependant, son évolution en regard du programme Éducation et formation axées sur les compétences se heurte à d'importants problèmes de mise en œuvre.

### **Encourager le succès aux compétitions internationales**

*La Politique canadienne du sport vise l'établissement d'objectifs partagés de performance qui peuvent orienter la conception, le suivi et l'évaluation d'un système efficace de développement de l'athlète.*

Dans les événements sportifs internationaux, la différence entre les meilleures performances peut être extrêmement mince. Le moindre avantage en matière d'entraînement, d'encadrement, d'équipements ou de soutien scientifique peut affecter les résultats de façon importante. Par conséquent, les ressources supplémentaires attribuées pour soutenir le sport de haut niveau peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration du classement mondial d'un athlète. Tout aussi importants, une planification détaillée et l'établissement d'objectifs de performance sportive peuvent avoir un effet sur tous les aspects du système de développement de l'excellence sportive.

### **Faire de l'éthique une priorité**

*La Politique canadienne du sport vise l'adoption de l'Énoncé de politique et d'un plan d'action relatifs à la « Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport » afin de faire de l'éthique une priorité absolue à tous les échelons et dans tous les contextes de sport au Canada.*

L'éthique dans le sport comprend la promotion de la santé et de la sécurité des athlètes, une lutte acharnée contre le dopage, le harcèlement, les abus et la violence, de même que des procédures équitables et transparentes de prise de décisions. Parce que l'on ne perçoit pas toujours de la même façon ce qui constitue un comportement éthique dans le sport, tous les

gouvernements et tous les organismes sportifs doivent exercer ensemble une surveillance diligente en matière d'éthique et de valeurs.

Les gouvernements s'attendent à ce que les organismes sportifs adhèrent aux normes éthiques les plus élevées. Cette attente est liée à un objectif général d'intégrité de l'ensemble de la société. Les entreprises privées, les associations professionnelles, les organisations internationales et les organismes publics constatent la nécessité de se doter de principes et de normes éthiques pour promouvoir leurs intérêts particuliers et obtenir l'appui du public. Ces principes et ces normes constituent la pierre angulaire d'un système sportif transparent et imputable.

Lorsqu'ils se sont réunis en août 2001, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté une déclaration en matière d'éthique sportive. Celle-ci doit devenir l'assise de la *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport*.

### ***Le règlement des différends dans le sport***

*La Politique canadienne du sport recherche de nouvelles avenues permettant de résoudre les différends sportifs de manière systématique, efficace, équitable et efficiente.*

Les différends sportifs surgissent, par exemple, au moment de sélectionner les athlètes qui feront partie des équipes canadiennes, dans les cas de harcèlement et d'abus, à l'embauche ou au congédiement des entraîneurs, ou encore lors de sanctions d'athlètes, d'entraîneurs ou d'officiels. Actuellement, les procédures de règlement des différends et les ressources qui y sont allouées sont insuffisantes, provoquant ainsi des situations telles qu'elles compromettent des carrières et des relations interpersonnelles. Les poursuites judiciaires sont coûteuses, longues et souvent infructueuses.

### ***Améliorer le programme des Jeux du Canada***

*La Politique canadienne du sport vise une contribution accrue des Jeux du Canada à la progression de l'athlète.*

Les Jeux du Canada constituent, pour de nombreux athlètes, une première occasion de participer à une compétition dans un environnement multisports à l'extérieur de leur province ou territoire. De ce fait, ils jouent aussi un rôle important dans le développement spécifique des jeunes athlètes, entraîneurs et officiels. Le fait d'accueillir les Jeux du Canada permet aux communautés et aux régions de se développer et de se doter de nouvelles installations sportives. Les Jeux du Canada sont également un exemple de l'engagement de longue durée des gouvernements à l'égard du sport.

### ***L'accueil de championnats canadiens et d'événements sportifs internationaux***

*La Politique canadienne du sport vise une approche coordonnée afin de maximiser les retombées positives de l'accueil d'événements.*

Les championnats canadiens sont, pour les athlètes, des occasions privilégiées de compétition. Ils offrent en outre aux communautés des possibilités d'accueil. Toutefois, la diminution de la participation à ces championnats, en partie en raison d'une réduction des budgets de déplacement, a entraîné une baisse de la qualité de nombreux championnats. Or, cette baisse de qualité prive les athlètes de haut niveau et leurs entraîneurs de la possibilité de participer à des compétitions de qualité, condition essentielle pour se préparer aux exigences de la compétition internationale.

L'accueil d'événements sportifs internationaux présente un ensemble d'avantages importants sur le plan sportif, notamment en regard des équipements requis et des programmes sportifs mis en place. Les grands événements internationaux incluent les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux panaméricains, les Jeux de la Francophonie, les Jeux du Commonwealth et les Jeux mondiaux universitaires. Les événements spéciaux incluent les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, les Jeux de l'Arctique et les Jeux olympiques spéciaux. Les événements unisport incluent les championnats mondiaux et les coupes du monde.

L'approche ponctuelle adoptée pour l'accueil de ces événements sportifs au Canada a causé d'énormes pressions sur les sources de financement publiques et privées, a empêché une bonne coordination du financement public de ces événements et a entraîné des disparités régionales à l'égard des retombées attendues.

### ***Développer la recherche et l'acquisition des connaissances dans le domaine du sport au Canada***

*La Politique canadienne du sport reconnaît l'importance de la recherche et de l'acquisition des connaissances pour soutenir la préparation des athlètes et le développement disciplinaire, et appelle à un renforcement de ces composantes essentielles.*

Le progrès repose sur le développement et l'application systématiques de la recherche et du savoir. L'essor du sport au Canada exige des travaux de recherche dans une foule de domaines, dont celui de l'élaboration de politiques et celui des sciences fondamentales et appliquées pour

le développement des athlètes/participants. Il est essentiel d'assurer une concertation entre les communautés sportives et scientifiques.

### ***Optimiser les retombées du sport professionnel***

*La Politique canadienne du sport veut profiter de l'influence marquante que peut avoir le sport professionnel sur les valeurs des jeunes et de la société en général, par l'entremise de la Stratégie sur l'éthique dans le sport.*

Une politique canadienne du sport serait incomplète si elle ne mesurait pas l'influence dominante et la grande visibilité du sport professionnel au Canada. Les athlètes, les entraîneurs, les propriétaires d'équipes et les commentateurs sportifs exercent une influence considérable sur le sport en général, en particulier en proposant des modèles aux jeunes. On compte beaucoup de héros et de modèles exemplaires à tous les niveaux du sport professionnel. On trouve aussi des exemples de la façon dont les valeurs à la base du sport peuvent être perverties. Il est fréquent que les médias attirent l'attention sur certains aspects sensationnels et divertissants du sport professionnel, contrecarrant ainsi les efforts du système sportif pour encourager la diffusion des valeurs fondamentales et de l'éthique du sport.

### ***Rechercher des sources novatrices de financement***

*La Politique canadienne du sport veut explorer des approches novatrices de financement du sport.*

Il est clair qu'il faut investir davantage dans le système sportif pour atteindre les grands objectifs de développement du sport au Canada, notamment celui d'accroître la participation sportive.

Le sport doit être considéré comme un investissement plutôt qu'une dépense. Les ressources financières disponibles doivent être utilisées avec la plus grande efficacité possible. L'engagement de ces ressources doit être directement lié à des objectifs stratégiques et à des résultats mesurables. Il faut redoubler d'efforts pour explorer des sources de financement non traditionnelles, en approchant notamment le secteur privé et en développant avec des entreprises des formules de partenariat et de parrainage.

### ***Accroître la concertation***

*La Politique canadienne du sport lance aux gouvernements et à leurs communautés sportives le défi de poursuivre leur collaboration sur une base formelle, régulière et continue, de manière à optimiser le système sportif.*

La régie et la gestion du sport s'appuient sur un système complexe et décentralisé d'organisations sportives qu'on retrouve à l'échelle canadienne et dans les provinces et territoires. Tout en permettant la création de vastes réseaux et en donnant l'occasion d'expérimenter des approches originales et innovatrices à tous les niveaux, ce système pose des défis de coordination.

Les organismes nationaux de sport, les organismes provinciaux/territoriaux de sport, les organismes multisports et, évidemment, les gouvernements ont un rôle de premier plan dans le développement de nouveaux partenariats plus solides, entre eux comme avec d'autres intervenants du système sportif, de manière à accroître la participation sportive et à améliorer le système de développement des athlètes de haut niveau.

Les gouvernements au Canada sont engagés dans le sport depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle parce qu'ils reconnaissent le sport comme un moyen efficace d'amélioration de la santé et du bien-être des citoyens. Les dernières décennies ont été marquées par une solide coopération fédérale-provinciale/territoriale en matière de sport, notamment à l'égard du Programme national de certification des entraîneurs, des Jeux du Canada, des priorités du sport autochtone et du développement de centres nationaux et régionaux unisport et multisports. Ces programmes exigent un engagement collectif des gouvernements, à travers tout le continuum du sport.

# CHAPITRE DEUX : LE SPORT AU CANADA EN 2012

## I UNE VISION DU SPORT

### ***Voici la vision qui sous-tend la Politique canadienne du sport d'ici 2012 :***

Un environnement sportif dynamique, contemporain, permettant à tous les Canadiens et Canadiennes de s'engager dans une pratique sportive qui soit à la mesure de leurs habiletés et intérêts et, pour un nombre croissant d'athlètes, de se démarquer de façon constante aux plus hauts niveaux de compétition.

La vision exposée dans la Politique canadienne du sport reflète les thèmes qui se sont dégagés au cours de deux années de consultation. Cette vision exprime un désir de voir le système sportif se développer, en couvrant tout le continuum, de l'initiation à l'excellence, et de mener les athlètes canadiens à l'avant-scène du sport international.

Dans dix ans, lorsque cette vision sera concrétisée :

- le système sportif canadien permettra à chaque personne, quel que soit son âge et quel que soit son niveau d'habileté, de profiter d'une gamme étendue d'expériences sportives, enrichies par la présence de bénévoles, d'entraîneurs et d'employés dévoués et qualifiés;
- les Canadiens et Canadiennes seront reconnus à travers le monde tant pour l'excellence dont ils auront fait preuve dans des compétitions nationales et internationales que pour leur leadership dans le domaine du sport et la contribution du système sportif au développement social, ici et à l'étranger.

## II PRINCIPES

Lorsqu'il sera établi, l'environnement sportif que décrit cette vision incorporera les principes et les caractéristiques ayant guidé la Politique canadienne du sport<sup>9</sup>.

### ***Le sport est centré sur l'athlète/participant***

Les athlètes/participants sont la raison d'être du système sportif et les bénéficiaires de l'élaboration des politiques, des programmes et des procédures qui concernent le sport. Les athlètes/participants prennent part, dans l'ensemble du système sportif, aux décisions qui les concernent directement. Ils partagent la responsabilité de pratiquer leur sport en toute équité, dans un cadre éthique.

### ***Le sport favorise le leadership***

Des leaders qualifiés, bénévoles et permanents sont actifs à tous les niveaux du système sportif. Les leaders sportifs sont reconnus et valorisés, et l'on recrute et forme de nouveaux leaders. La présence d'entraîneurs adéquatement formés et reconnus<sup>10</sup> est un élément essentiel du système sportif et détermine, en bout de ligne, la qualité de l'expérience sportive d'un grand nombre d'athlètes/participants.

### ***Le système sportif repose sur l'équité et l'accessibilité***

Le système sportif est accueillant et inclusif, offrant à chacun et à chacune la possibilité d'y participer, peu importe son âge, son genre, son origine ethnique ou culturelle, sa langue, son orientation sexuelle, son degré d'invalidité, sa situation géographique, ou sa situation économique. Les sportifs ont accès à des possibilités de pratique abordables et appropriées au niveau d'activité de leur choix, et cette pratique constitue une occasion d'épanouissement personnel.

<sup>9</sup> Ces principes ont été tirés du *Cadre de planification pour le sport au Canada* parce qu'ils sont cohérents avec ce qui est ressorti du processus d'élaboration de la présente politique et qu'ils créent un lien avec le document qui a été élaboré en partenariat avec les communautés sportives et adopté par les ministres fédéral et provinciaux/territoriaux du sport en 1995.

<sup>10</sup> Le terme « entraîneur » comprend ici tout intervenant direct auprès de l'athlète/participant dans le continuum du sport.

### ***Le système sportif cible le développement***

C'est à l'échelle locale que la participation sportive peut le mieux se développer, car on y offre la possibilité de faire du sport au sein d'une grande variété d'organismes sportifs, d'écoles, d'établissements d'enseignement postsecondaire, de centres de loisirs municipaux et d'autres organismes communautaires. Les participants apprécient la possibilité d'y développer leurs habiletés de base, d'avoir accès à des services de soutien coordonnés, de pouvoir s'entraîner et de faire de la compétition, et ce, dans une variété de sports, selon leur âge, leur croissance et leur développement. Il est essentiel qu'ils trouvent des entraîneurs qualifiés, du personnel de soutien compétent de même qu'un environnement sûr et sécuritaire.

### ***Le sport favorise l'excellence***

L'atteinte d'un niveau d'excellence sportive internationale mérite tout le soutien nécessaire. L'excellence est source de fierté pour la population et inspire les athlètes/participants de tous les niveaux à atteindre leurs objectifs personnels. Des services intégrés de soutien technique de premier plan sont à la disposition des athlètes et des entraîneurs. Des occasions d'exceller dans le sport sont aussi offertes dans toutes les régions du Canada.

### ***Le sport sert l'intérêt public***

Le sport est un moyen efficace d'amélioration de la santé et du bien-être de la population, de même qu'un outil important de développement communautaire. Dans le cadre de leurs responsabilités respectives, les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux élaborent des politiques et des programmes, et ce, dans un esprit de concertation, en consultant leurs communautés sportives respectives. L'organisation des activités et événements sportifs de même que le développement des infrastructures sportives respectent l'engagement des gouvernements au Canada à protéger et à préserver l'environnement.

## ***III RÔLES ET RESPONSABILITÉS***

Tous les intervenants du système sportif – les athlètes/participants, les entraîneurs, les officiels, les communautés, les organismes, les institutions et les gouvernements – ont des rôles et des responsabilités spécifiques. Il en résulte un partenariat dynamique et polyvalent qui assure l'efficacité de l'ensemble du système sportif.

### ***Les communautés sportives***

Le système sportif est centré sur les *athlètes/participants* sous le leadership des entraîneurs. Les athlètes et les entraîneurs, comme tous les autres participants, ont la responsabilité de veiller à ce que les comportements adoptés répondent aux principes établis dans les codes d'éthique.

Les *organismes nationaux de sport* sont membres de leurs fédérations internationales respectives et partagent la responsabilité de développer la participation et l'excellence sportives avec les organismes provinciaux et territoriaux de sport. Les organismes nationaux de sport régissent et réglementent leur sport au Canada; ils fournissent, en anglais et en français, tous les services essentiels au développement et à l'encadrement des athlètes, des entraîneurs, des officiels et des administrateurs sportifs. Ils déterminent la participation des athlètes canadiens lors des compétitions internationales; ils représentent le Canada sur la scène internationale; enfin, ils collaborent avec leurs homologues au développement international de leur sport.

Les *organismes provinciaux/territoriaux de sport* supervisent l'organisation du sport au sein de leur province ou territoire, et encouragent et développent la participation tout en cherchant à éliminer les obstacles à cette participation. Leur rôle consiste notamment à promouvoir la pratique récréative du sport, à recruter et à développer des athlètes, à organiser des compétitions, de même qu'à

recruter, à former et à maintenir en poste des entraîneurs, des officiels et des administrateurs sportifs bénévoles. Ils doivent également amener des athlètes à participer à des compétitions provinciales/territoriales et nationales. Les organismes provinciaux/territoriaux de sport soutiennent l'accueil et l'organisation de Jeux multisports, de même qu'ils soutiennent la participation d'équipes provinciales/territoriales à ces événements.

Les *organismes multisports* tels que le Comité olympique canadien, le Comité paralympique du Canada et l'Association canadienne des Jeux du Commonwealth travaillent avec les organismes nationaux de sport à la préparation et à la sélection des athlètes et des équipes qui participeront aux événements internationaux respectifs. Le Conseil des Jeux du Canada intervient auprès des organismes nationaux et des organismes provinciaux/territoriaux de sport en vue de ces Jeux.

L'Association canadienne des entraîneurs et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport travaillent avec leurs homologues internationaux et provinciaux/territoriaux au développement et à l'offre d'expertise en programmes dans des domaines prioritaires.

Les centres nationaux du sport contribuent au développement des athlètes dans chaque région du Canada, en concertation avec les gouvernements, les organismes nationaux de sport, les organismes provinciaux/territoriaux de sport et d'autres partenaires.

### ***Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux***

Le gouvernement fédéral soutient le développement des athlètes et entraîneurs de haut niveau ainsi que du système sportif par l'entremise des organismes nationaux de sport, des centres nationaux du sport et des organismes multisports.

Il fournit une aide directe aux athlètes; il soutient l'organisation d'événements sportifs nationaux et internationaux; il s'assure que les athlètes ont accès aux mêmes services en français et en anglais; il fait la promotion d'un système sportif intégrant les groupes cibles sous-représentés; il travaille avec les provinces et territoires à la gestion concertée de politiques et de programmes en sport; enfin, il fait la promotion du sport canadien et de ses valeurs et les représente sur la scène internationale.

Les gouvernements provinciaux/territoriaux soutiennent la participation sportive, le bénévolat et le développement de la prochaine génération d'athlètes de haut niveau par l'intermédiaire des organismes provinciaux/territoriaux de sport, des centres nationaux et régionaux de sport et, dans certains cas, des groupes d'entraînement de haut niveau; ils offrent une aide directe aux entraîneurs et à leur formation, de même qu'ils contribuent à la coordination de politiques et programmes.

Dans chaque province et territoire, les administrations municipales, communautaires et scolaires, et ce, du primaire à l'université, encouragent la participation sportive par une offre de programmes, par la construction, l'entretien et l'amélioration d'installations sportives et récréatives, de même que par l'accueil d'événements sportifs.

Traditionnellement, au Canada, les rôles et responsabilités respectifs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été définis en déterminant certaines initiatives et en attribuant des responsabilités à cet égard. Ainsi, au fil des ans, les ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs ont conclu de nombreux accords intergouvernementaux (voir Annexe I). *La Déclaration nationale sur les loisirs* (1987) est l'accord en vigueur au sujet des rôles et responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

# CHAPITRE TROIS : LA VISION À CONCRÉTISER

***Les quatre objectifs poursuivis par la Politique canadienne du sport sont :***

- *une participation accrue*    ▪ *des ressources accrues*
- *une excellence accrue*    ▪ *une interaction accrue*

## **OBJECTIF I : UNE PARTICIPATION ACCRUE**

***La Politique canadienne du sport a pour objectif que d'ici 2012...***

...une proportion plus importante de Canadiens et de Canadiennes de tous horizons participent à des activités sportives de qualité, dans tous les contextes de la pratique sportive.

Afin d'accroître le plaisir personnel, la participation sportive, de même que les retombées positives du sport pour les communautés et les organismes qui composent le système sportif, on veillera à accroître de manière significative la proportion de Canadiens et de Canadiennes engagés dans la pratique sportive, ainsi que la qualité des services sportifs qui leur sont offerts. Des efforts seront déployés pour hausser le niveau et la qualité de la participation active sur les trois principales scènes communautaires – municipale, scolaire et associative – et pour continuer d'encourager la pleine participation d'athlètes/participants, d'entraîneurs, d'officiels, d'administrateurs sportifs et de bénévoles dans les sports traditionnels et non traditionnels.

Les initiatives, les programmes et les ressources viseront la plus vaste participation possible, en veillant à ce que tous les groupes au Canada aient accès et s'intègrent à un système sportif de qualité. Les résultats seront mesurés de façon objective. Les objectifs mesurables seront établis en concertation au cours des trois premières années.

Pour atteindre cet objectif, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, dans le respect des responsabilités qui leur sont reconnues, s'appliqueront à :

1. promouvoir les avantages individuels et collectifs de la participation sportive, à tous les niveaux et dans tous les contextes de pratique;
2. soutenir les organismes sportifs, à tous les niveaux, afin qu'ils puissent accroître la participation sportive en recrutant de nouveaux participants et en diminuant les taux d'abandon dans les sports qu'ils régissent, en concertation avec leurs partenaires actuels et futurs, tels que les municipalités, les établissements d'enseignement et les centres nationaux et régionaux du sport;
3. accroître la pratique sportive des élèves en milieu scolaire;
4. encourager les communautés à accroître la participation sportive individuelle et familiale;
5. accroître l'accessibilité et le traitement équitable des groupes sous-représentés dans le système sportif.

## **OBJECTIF II : UNE EXCELLENCE ACCRUE**

### ***La Politique canadienne du sport a pour objectif que d'ici 2012...***

...le nombre d'athlètes dont le talent est reconnu ait augmenté et les athlètes et équipes du Canada atteignent systématiquement, de façon loyale et éthique, d'excellentes performances sur la scène internationale, et ce, aux plus hauts niveaux de compétition.

Pour maximiser les bénéfices individuels et collectifs associés au succès remporté à des compétitions internationales, on veillera à adopter une approche systémique assurant le développement continu d'athlètes, d'entraîneurs et d'officiels de calibre international, dans un environnement sportif répondant aux normes les plus élevées en matière d'éthique et de valeurs.

On s'assurera particulièrement que des générations successives d'athlètes puissent progresser de façon continue et atteindre régulièrement les niveaux internationaux de compétition. On exercera un suivi constant de l'évolution des besoins des athlètes de même que des systèmes de développement de l'athlète en vigueur dans d'autres pays dominant la scène sportive, pour s'assurer que nos athlètes de haut niveau reçoivent le soutien nécessaire à leur succès aux plus hauts échelons de la compétition. On établira, en concertation avec les communautés sportives, des objectifs de performance pour les grands Jeux afin d'orienter et de suivre le système canadien de développement de l'athlète de haut niveau et d'en évaluer l'efficacité.

Pour atteindre cet objectif, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, dans le respect des responsabilités qui leur sont reconnues, s'appliqueront à :

1. fixer des objectifs de performance pour les grands Jeux qui orienteront les attentes et faciliteront l'évaluation des performances et de l'efficacité du système sportif canadien;
2. augmenter le nombre d'entraîneurs qualifiés, hommes et femmes, travaillant à temps plein auprès d'athlètes de haut niveau, de manière à leur fournir, en anglais ou en français, l'expertise dont ils ont besoin en matière d'entraînement pour se mesurer aux meilleurs sur la scène internationale et ainsi renforcer la profession d'entraîneur;
3. accroître, pour les athlètes de haut niveau, l'accessibilité aux services qui sont essentiels – tels que le soutien financier, les entraîneurs, les sciences du sport et la médecine sportive – et aux occasions de compétition et d'entraînement requis pour évoluer avec succès sur la scène internationale, et assurer l'accessibilité de ces services en anglais et en français;
4. confirmer le rôle des Jeux du Canada en tant que moyen privilégié d'augmenter la qualité et le nombre d'athlètes de la prochaine génération de nos équipes canadiennes qui compétitionneront sur la scène internationale;
5. identifier les athlètes de talent, les recruter et leur assurer un encadrement systématique et intégral, dans le but de les préparer à des compétitions internationales.

## **OBJECTIF III : DES RESSOURCES ACCRUES**

### ***La Politique canadienne du sport a pour objectif que d'ici 2012...***

...les composantes essentielles d'un système de développement du sport centré sur les athlètes/participants, et ancré dans le respect d'une éthique sportive reconnue, soient en place et modernisées et renforcées continuellement, selon les besoins.

Les objectifs visant à accroître la participation et l'excellence peuvent être atteints en augmentant le potentiel des individus, des communautés et des institutions, de même qu'en augmentant les ressources financières et matérielles du système sportif canadien.

Les efforts viseront à repérer et à renforcer les maillons faibles du système à l'échelle nationale, provinciale, territoriale et locale, afin de maximiser son efficacité.

Pour atteindre cet objectif, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, dans le respect des responsabilités qui leur sont reconnues, s'appliqueront à :

1. s'assurer que les composantes essentielles du système permettant d'accroître la participation et l'excellence sportives – telles que la formation d'intervenants directs auprès des athlète/participants, les installations sportives, la médecine sportive, les sciences du sport, la recherche et le recours à la

technologie – répondent aux besoins des athlètes/participants dans un environnement sportif en pleine évolution;

2. promouvoir la sécurité et l'équité dans la pratique sportive et dans la prise de décisions, de même que l'adoption d'un comportement éthique au sein du système sportif, quel que soit le contexte de participation, afin de protéger la santé des athlètes/participants et le comportement éthique en sport et de rendre la participation sportive plus agréable, attrayante et valable;
3. élaborer une approche stratégique à long terme visant à accueillir des événements sportifs nationaux et internationaux d'envergure, de façon à maximiser la contribution de ces événements à l'atteinte des objectifs sportifs et communautaires;
4. soutenir l'émergence de leaders – bénévoles ou salariés – et d'organisations actives à tous les niveaux, de manière à renforcer leur contribution à un système sportif sain, fondé sur l'éthique et centré sur les athlètes/participants;
5. développer les assises d'un soutien public et privé durable et diversifié pour le développement continu du sport dans toutes ses dimensions.

## **OBJECTIF IV : UNE INTERACTION ACCRUE**

### ***La Politique canadienne du sport a pour objectif que d'ici 2012...***

...les composantes du système sportif soient davantage reliées et en complémentarité par suite de l'engagement des intervenants à se concerter et à collaborer.

Cet objectif cherche à accroître la collaboration, la communication et la coopération entre les partenaires des communautés sportives, du milieu gouvernemental et du secteur privé, en vue de rendre le système sportif plus efficace.

On créera un environnement où les actions des intervenants confirmeront les liens entre les différentes composantes du système sportif, en prenant en considération les rôles et responsabilités de chacun. L'interaction efficace sera une priorité des partenaires; les actions ou les initiatives seront réalisées en tenant compte de leurs effets.

Des approches concertées seront mises en œuvre pour permettre le développement et l'évaluation des maillons essentiels susceptibles d'accroître la performance, l'efficacité et l'efficience du système sportif canadien.

Pour atteindre cet objectif, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, dans le respect des responsabilités qui leur sont reconnues, s'appliqueront à :

1. consolider et accroître la concertation intragouvernementale, intergouvernementale et intersectorielle de manière à promouvoir tous les avantages du sport et à assurer le développement harmonieux du système sportif;
2. encourager des relations plus solides entre, d'une part, les organismes nationaux de sport et les organismes provinciaux/ territoriaux de sport et, d'autre part, les organismes multisports, de manière à maximiser leur contribution auprès de leurs membres et à favoriser l'atteinte des objectifs de la présente politique;
3. encourager des relations plus solides entre les organismes sportifs et les établissements d'enseignement aux échelons appropriés, de manière à maximiser l'atteinte d'objectifs communs concernant la participation sportive, le développement des athlètes/ participants, la formation et l'embauche d'entraîneurs, l'accès aux installations sportives et l'offre de divers autres services;
4. consolider les relations entre les gouvernements et leurs communautés sportives, afin de développer de nouveaux partenariats et de coordonner la planification ainsi que d'accroître l'efficacité et la responsabilisation générales du système sportif;
5. consolider les stratégies internationales de promotion des valeurs et des programmes sportifs canadiens afin d'être à l'avant-garde des développements de pointe à l'étranger et de mettre en valeur les avantages du sport.

# CONCLUSION ET MISE EN ŒUVRE : DE LA POLITIQUE À L'ACTION

L'avenir du sport au Canada repose sur un leadership solide, une étroite collaboration gouvernementale et une coopération avec les communautés sportives faisant appel au partenariat, à la planification et à la transparence.

Ce leadership doit venir de tous ceux qui souhaitent que le système sportif s'améliore : les athlètes/participants, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, les organismes sportifs, l'entreprise privée, les communautés et les deux ordres de gouvernement, y compris, pour les provinces et territoires, leurs administrations scolaires et municipales.

Une planification systématique requiert de partager une vision claire, des objectifs spécifiques et des mesures concertées pour conduire aux changements désirés. L'ouverture et la transparence sont de mise pour le développement d'un système sportif juste et équitable. Cela inclut l'évaluation des performances et des résultats atteints en regard des objectifs établis.

La nouvelle *Politique canadienne du sport* répond aux réalités et aux défis auxquels fait face le sport au Canada parce qu'elle :

- représente la vision et les objectifs de quatorze gouvernements en matière de sport pour la période 2002-2012 et lance le défi aux communautés sportives de contribuer à leur actualisation;
- reflète la participation de nouveaux intervenants au processus d'élaboration de la Politique;
- met l'accent sur une communication et une collaboration accrues entre tous les intervenants;
- engage tous les gouvernements à fixer, en concertation avec leurs communautés sportives respectives, des objectifs de participation accrue et d'excellence accrue;
- engage les gouvernements à renforcer la communication formelle et régulière avec leurs communautés sportives respectives sur les questions de sport;
- sera mise en œuvre au moyen de plans d'action complémentaires, élaborés par les gouvernements, individuellement ou collectivement, en bilatéral ou en multilatéral, de même que par chaque communauté sportive.

La concrétisation de la vision et des objectifs de la *Politique canadienne du sport* transformera le sport au Canada et le système sportif canadien. Ce changement requiert une concertation à grande échelle de tous les intervenants. On créera des mécanismes permettant le dialogue, la planification et la coordination entre les gouvernements et leurs communautés sportives respectives, afin de tirer profit de l'élan créé par le présent processus d'élaboration de politique.

Les gouvernements élaboreront des plans d'action, individuels et collectifs, de façon à orienter leurs efforts pour concrétiser la vision et les objectifs de la *Politique canadienne du sport*. Les résultats seront évalués par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du sport, dans le cadre de leurs rencontres annuelles.

# ANNEXE I :

## **ACCORDS CONCLUS ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX/TERRITORIAUX SUR LE SPORT ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

Voici les accords qui lient les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux en matière de sport et d'activité physique et qui ont été appuyés par les ministres responsables du sport, de l'activité physique et du loisir :

Le Développement de l'athlète de haute performance au Canada : Délimitation des domaines de responsabilité des gouvernements fédéral et provinciaux-territoriaux (1985)

Déclaration nationale sur les loisirs (1987)

Une politique canadienne antidopage pour le sport : Une politique commune adoptée par les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables du sport et des loisirs (1991)

Un cadre de planification pour le sport au Canada : Un document conjoint de la collectivité sportive et du Comité fédéral-provincial-territorial du sport (1995)

Un cadre d'action contre la sédentarité (1996)<sup>11</sup>

Documents concernant la gestion des Jeux du Canada (1997)

Pour une éthique sportive : Une déclaration adoptée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du sport (2001)

Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport : Énoncé de politique (2002)

L'accord en vigueur au sujet des rôles et responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière de loisirs est la *Déclaration nationale sur les loisirs* (1987). L'accord en vigueur au sujet des rôles et responsabilités en matière de sport de haut niveau est le *Développement de l'athlète de haute performance au Canada* (1985).

La *Déclaration nationale sur les loisirs* (1987) reconnaît la prépondérance des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine du loisir<sup>12</sup>. Elle établit les fonctions suivantes comme étant de leur ressort :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique des loisirs ainsi que les programmes qui en découlent;
- l'accord d'un soutien aux administrations municipales et scolaires de même qu'aux gouvernements locaux pour la prestation de services de loisirs;
- l'influence sur le système d'éducation afin que tous les élèves et étudiants puissent acquérir des habiletés, des connaissances, des attitudes et une philosophie des loisirs;
- l'organisation de rencontres régulières avec d'autres gouvernements chargés des loisirs, y compris le gouvernement fédéral, dans un but de planification et de coordination et afin de partager les meilleures pratiques dans ce domaine.

La *Déclaration nationale sur les loisirs* précise que, même si les loisirs relèvent des provinces et des territoires, « le gouvernement fédéral a un rôle évident et nécessaire à jouer dans le domaine du loisir ».

<sup>11</sup> Pour les questions liées à la sédentarité et à l'activité physique, le gouvernement du Québec intervient par l'entremise du programme Kino-Québec.

<sup>12</sup> Dans la *Déclaration nationale sur les loisirs*, le terme « loisirs » inclut le concept de « sport ».

De façon générale, le rôle du gouvernement fédéral en matière de soutien au développement du loisir au Canada est complémentaire au rôle des gouvernements provinciaux/territoriaux. Ses responsabilités sont les suivantes :

- il contribue, par le biais des ressources et du soutien qu'il accorde aux organismes nationaux, à une offre complémentaire de services en loisirs à la population;
- il assure une représentation canadienne, tant au pays que sur la scène mondiale, à l'égard des activités de loisirs qui répondent à un objectif commun;
- il développe du matériel promotionnel encourageant la population à participer à des activités de loisirs et le distribue à l'échelle canadienne.

Le document *Le Développement de l'athlète de haute performance au Canada : Délimitation des domaines de responsabilité des gouvernements fédéral et provinciaux-territoriaux* (1985) établit les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux afin d'établir les bases d'un plan coordonné de développement d'athlètes de haut niveau.

Les principaux secteurs de programme des gouvernements provinciaux/territoriaux sont le développement de la participation sportive, le soutien à la recherche, le soutien aux organismes provinciaux/territoriaux de sport, y compris, entre autres, des programmes d'équipe destinés aux athlètes et aux entraîneurs, le soutien aux championnats et aux Jeux ainsi que le développement d'installations sportives.

Les principaux secteurs de programme du gouvernement fédéral comprennent le soutien aux programmes des équipes sportives canadiennes, la centralisation des équipes, les programmes canadiens à l'intention des entraîneurs, le soutien aux entraîneurs des équipes canadiennes, le soutien aux grands Jeux et aux championnats, le soutien à la recherche, et les compétitions internationales. Le nombre de secteurs où les programmes sont de responsabilités partagées dépasse celui des secteurs qui relèvent d'un seul ordre de gouvernement.